



COMITÉ DU 23 MARS 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	03	23	02

- Date d'envoi de la convocation : 17/03/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents<sup>1</sup> : 40
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 7
- Nb de membres absents et excusés : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220323-C20220323\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 25/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## INSTITUTION

### ADHÉSION DU SMÉDAR À L'ASSOCIATION « UNION POUR LA SYNERGIE INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – BOUCLES DE ROUEN » (UPSIDE)

### RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2022

### AUTORISATION

Le quorum constaté,

*Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, soumet au Comité syndical le rapport suivant :*

Dans une volonté commune d'accroître la maîtrise des risques industriels et leur perception sur le territoire, France Chimie, la Métropole Rouen Normandie, et HAROPA-Port de Rouen se sont accordés sur la nécessité de créer à ce titre en 2021 une association faisant office de « plate-forme industrielle ».

Cette association, dénommée « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique » (UPSIDE-Boucles De Rouen), a pour objet de fédérer des établissements ayant une activité industrielle sur le territoire métropolitain rouennais, autour de projets communs en lien avec les enjeux territoriaux suivants :

- culture de la sécurité industrielle,
- développement durable et économie circulaire,
- attractivité, développement industriel et économique.

Pour atteindre ces objectifs, l'association se veut force de proposition, d'animation et de coordination auprès de ses membres. Elle vise ainsi à promouvoir :

- l'élaboration de projets communs de mutualisation (dont la mise à disposition de biens) et de synergies industrialo-portuaires ;
- les initiatives en lien avec son objet.

UPSIDE est composée de membres de droit, de membres fondateurs et de membres adhérents. Sont membres de droit France Chimie et HAROPA-Port de Rouen, structures à l'initiative de la création de l'association. Les membres fondateurs, dont le SMÉDAR, sont les établissements ayant manifesté leur soutien en faveur de cette création et leur volonté de s'y engager afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration à 5 000,00 € nets.

<sup>1</sup> Sur site et en visioconférence.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°C20211020\_03 du Comité syndical du SMÉDAR du 25/10/2021 autorisant l'adhésion à l'association UPSIDE et la désignation d'un représentant du SMÉDAR au Conseil d'Administration et/ou au Bureau de cette association,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du SMÉDAR à l'association « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique » (UPSIDE-Boucles De Rouen), moyennant le paiement d'une cotisation de 5 000,00 € nets pour l'année 2022.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>47</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ